



## Avis au Public

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988 il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 26 novembre 2025, le conseil communal de Berdorf vient d'approver un règlement de circulation à caractère temporaire pour la période des travaux d'infrastructures dans la «rue de Consdorf» à partir du 12 janvier 2026.

Ledit règlement a été approuvé par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 8 décembre 2025 réf. cce/rc/avis/25/7728 et par le Ministre des Affaires intérieures en date du 11 décembre 2025 réf. 322/25/CR.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il en peut être pris copie sans déplacement et sur le site Internet de la commune dans la rubrique «Reiden».

Berdorf, le 18 décembre 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,  
(contreseing art. 74 loi communale)



Le Bourgmestre,